



## COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

### COMMISSION RESTREINTE TELEPHONIQUE DU 08 SEPTEMBRE 2021

**Présidence de** : Monsieur BENOIT Laurent.

**Présents** : Messieurs HUGUET Marcel et MORICE Jean-Paul.

**Match COUPE REGION BRETAGNE : RENAC HERMINE 1 / LES BRULAIS COMBLESSAC 1 du 05/09/2021:**

La Commission,

Pris connaissance du dossier,

Attendu qu'à la mi-temps de la rencontre, le capitaine de l'équipe des BRULAIS COMBLESSAC (réduite à 9), a demandé à l'arbitre l'arrêt définitif de la rencontre.

**Donne match perdu par pénalité à BRULAIS COMBLESSAC et qualifie l'équipe de RENAC HERMINE pour le 2<sup>ème</sup> tour de Coupe de Bretagne.**

Dit le club LES BRULAIS COMBLESSAC redevable d'une amende de 25€.

**DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL**

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - [secretariat@foot35.fff.fr](mailto:secretariat@foot35.fff.fr) - [www.foot35.fff.fr](http://www.foot35.fff.fr)

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64